



Conseil municipal de Sceaux sur Huisne

Séance du 3 juillet 2015

Convocation du C.M. : 26/06/2015
Affichage : 16/07/2015

Le vendredi 3 juillet 2015 à 20 heures 30, le conseil municipal de Sceaux sur Huisne, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Denis SCHOEFS, maire

Étaient présents : MM. Denis SCHOEFS, Didier LOUVEAU, M. Claude LABORDE, Mmes Julie FONTENEAU, Jocelyne ISSARTIAL, Servanne JAKUBOWSKI, MM. Roger-Jean BÉALAY, Éric DESCOMBES, Éric LECOMTE, Yannick ROULEAU

Absents excusés : Melle Marie-Line TISON, Mmes Isabelle CANTY, Régine JACQUEMIN, MM. Jérémie CANTY, Maurice RAYER

M. Jérémie CANTY, Mme Isabelle CANTY, Mme Régine JACQUEMIN, M. Maurice RAYER ont donné procuration de vote respectivement à M. Éric DESCOMBES, Mme Julie FONTENEAU, M. Éric LECOMTE, M. Denis SCHOEFS

Secrétaire de séance : M. Éric DESCOMBES

M. le Maire interroge l'assemblée présente : après consultation, le compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal du 29 mai 2015 n'appelle aucune observation de sa part.

☞ Lotissement communal « Le Chêne Galon »

Point sur l'avancement des travaux

Les travaux avancent bien. Les réseaux souples sont réalisés.

HRC effectue la mise à niveau des ouvrages et de la couche de surface provisoire prévue la 1^{ère} quinzaine de juillet.

Les travaux seront terminés le 14 juillet : la vente des lots est donc possible. La voirie provisoire est faite.

Les réunions de chantier ont lieu tous les mardis à 11h sur le site.

Viabilisation de 5 logements sociaux rue de l'École : Fonds de concours 2015

Le conseil municipal décide de rapporter la délibération du conseil du 29 mai 2015 suite à une erreur matérielle.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de présenter un dossier de demande de subvention au titre des fonds de concours 2015 mis en œuvre par la Communauté de Communes du Pays de l'Huisne Sarthoise lors de sa délibération en date du 4 juin 2015 dans le cadre des logements sociaux.

Intitulé de l'opération : Viabilisation de 5 logements sociaux rue de l'École : 68 100 € HT

Considérant les modalités d'attribution des fonds de concours, M. le Maire :

indique que le montant de fonds de concours sollicité est de **13 620 €**,

rappelle la ligne d'inscription – chapitre 13 – subvention d'investissement,

mentionne que ce fonds de concours ne sera attribué que si l'opération est réalisée dans les conditions suivantes :

- adaptation de la règle de l'annualité budgétaire : les fonds de concours 2015 sont attribués pour deux exercices budgétaires,
- toute opération bénéficiant d'un fonds de concours devra être commencée au cours du premier exercice budgétaire : les fonds seront perdus si tel n'est pas le cas.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, après vote à main levée, 13 voix pour et 1 abstention,

émet un avis favorable,

autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise

Vente des lots

Les travaux de viabilisation du lotissement « Le Chêne Galon » étant achevés, M. le Maire informe le conseil municipal que la vente des lots peut être engagée..

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, après vote à main levée, 13 voix pour et 1 abstention,

rappelle le prix fixé de 45 € TTC le m² comme prix de vente des lots du Lotissement dénommé « Le Chêne Galon », par délibération du 30 janvier 2015,

autorise M. le Maire à signer tous les actes à intervenir avec les futurs acquéreurs ainsi que tous actes et pièces se rapportant au Lotissement « Le Chêne Galon » en l'étude de Maîtres Laurent COUBARD et Catherine COUBARD-LE QUERE, Notaires associés à LA FERTE BERNARD et en cas d'absence, M. le Maire subdélègue chaque adjoint afin de signer tous documents se rapportant à cette vente.

☞ Aménagement de sécurité avenue de Bretagne

Désignation du maître d'œuvre

M. le Maire rappelle qu'il est nécessaire de procéder à la recherche d'un maître d'œuvre pour étudier l'aménagement de sécurité avenue de Bretagne.

Il fait savoir que la consultation des maîtres d'œuvre a été lancée par marché à procédure adaptée le 1^{er} juin 2015 sur le portail de dématérialisation des marchés publics du Conseil Général avec remise des plis le 30 juin 2015 à 12h00 au plus tard. 7 Cabinets d'architectes ont remis une offre. La commission MAPA réunie le 30 juin 2015 a procédé à l'ouverture des plis.

Les critères d'attribution sont l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (Valeur technique : 50 % ; prix : 50 %).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, après vote à main levée, 13 voix pour et 1 abstention,

porte son choix sur l'offre la mieux-disante du Cabinet IRPL situé 7 bis rue de Belle-Ile 72190 COULAINES pour la somme de 13 200,00 € HT, soit 15 840,00 € TTC, comprenant une proposition d'honoraires d'IRPL de 9 370.00 € et de Paysage Concept de 3 830.00 € HT.

autorise M. le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre à intervenir et toutes pièces administratives liées à ce dossier et en cas d'absence, M. le Maire subdélègue chaque adjoint afin de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Les crédits ont été inscrits au budget 2015 - Opération n° 88 : Aménagement de sécurité Avenue de Bretagne - art 2152.

Afin de régler cette dépense, le conseil municipal, après vote à main levée, 13 voix pour et 1 abstention,

décide le virement de crédits suivants :

Section d'investissement :

Art. 2118 – opération n° 43 – Réserves foncières = - 3 200.00 €

Art. 2152 – opération n° 88 – Aménagement de sécurité Avenue de Bretagne = + 3 200.00 €.

☞ Personnel communal

Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent de la CCHS

Après discussion, M. le Maire propose que la délibération de conseil concernant cette convention soit reportée ultérieurement, n'ayant pas tous les éléments en sa possession.

☞ Ecole Jean Ferrat

Point sur la mise en place des TAP 2015 / 2016

22/06/2015 : Mise en place du planning avec la charte de fonctionnement pour la rentrée de septembre

Rentrée scolaire de septembre 2015 - Effectifs

Deux professeurs des écoles restent à la rentrée scolaire de septembre 2015 : Delphine VALLÉE, Directrice et Nathalie LE DRÉAN. Amandine Aoustin est remplacée.

Dans le cadre du PEDT, une subvention de 50 € par élève est allouée à la commune de Sceaux sur Huisne pour 3 ans.

Au titre du contrôle sanitaire des cantines scolaires, une visite a été effectuée par les élus à la cantine scolaire de Courgenard.

Le nombre des élèves inscrits en septembre 2015 est de 77 : le seuil d'ouverture de la 4^{ème} classe demandé est de 76 élèves.

Acquisition de mobilier – décision modificative

Afin de préparer la rentrée scolaire de septembre 2015 qui prévoit une augmentation des effectifs, une consultation des fournisseurs a été réalisée afin de repenser l'agencement des locaux. Plusieurs fournisseurs ont remis une offre. M. le Maire propose au conseil municipal de retenir l'offre la mieux-disante de DACTYL BURO situé au Mans 20 avenue Georges Auric d'un montant de 2 001.92 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, après vote à main levée, 13 voix pour et 1 abstention,

porte son choix sur l'offre la mieux-disante de DACTYL BURO,

autorise M. le Maire à signer le devis correspondant à cet achat.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2015 - Opération n° 80 : Equipement de l'Ecole Jean Ferrat-art. 2184 – mobilier.

Afin de régler cette dépense, le conseil municipal, après vote à main levée, 13 voix pour et 1 abstention,

décide le virement de crédits suivants :

Section d'investissement :

Art. 2118 – opération n° 43 – Réserves foncières = - 520.00 €

Art. 2184 – opération n° 80 – Equipement de l'Ecole Jean Ferrat = + 520.00 €

Assainissement collectif

Rapport technique et financier 2014

M. le Maire expose le rapport financier et technique 2014 de VÉOLIA et propose un envoi par mail pour information à chaque conseiller.

Droit de préemption urbain

Vente d'immeubles situés 1 avenue de Bretagne, 2 rue Saint Eloi, 10 rue Saint Eloi et d'un terrain au lieu-dit « La Huchottière »

M. le Maire informe le conseil de la vente de 3 immeubles situés 1 avenue de Bretagne, 2 rue Saint Eloi, 10 rue Saint Eloi appartenant à SCI HELAU et à Mme Andrée CAMBOUT et d'un terrain situé au lieu-dit « La Huchottière » appartenant au groupe FOX-ORN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, après vote à main levée, 13 voix pour et 1 abstention,

décide de ne pas préempter pour ces immeubles et pour ce terrain.

Finances communales

Fixation de la durée d'amortissement pour l'aménagement du stationnement de la gare Sceaux-Boëssé

Suite à la participation de la commune à l'aménagement du stationnement de la gare Sceaux-Boëssé à hauteur de 10 000 € versée en 2014 sous forme de subvention d'équipement (art. 2041412), il est nécessaire de fixer une durée d'amortissement de cette somme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, après vote à main levée, 13 voix pour et 1 abstention,

fixe la durée d'amortissement pour l'aménagement du stationnement de la gare Sceaux-Boëssé à 5 ans, soit 2 000 € de 2015 à 2019.

☞ Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise

Compte-rendu de la réunion du 30 juin 2015

A compter du 1^{er} juillet 2015, l'instruction des actes d'urbanisme de la commune est réalisée par la communauté de communes.

☞ Information

Réunion d'information pour la mise en place des communes nouvelles : mardi 23 juin 2015

Le conseil donne son feu vert afin que M. le Maire intègre le groupe de réflexion déjà formé des communes de Tuffé et de Saint Hilaire le Lierru.

☞ Agenda du maire et des adjoints

Tous les mardis à 11h00 : réunion de chantier du lotissement.

- ◆ 4/07 : Réunion du Crédit Agricole à la Chapelle Saint Rémy
- ◆ 6/07 : Réunion concernant le schéma de mutualisation à la Bosse
- ◆ 11/07 : Fête nationale avec repas et feu d'artifice
- ◆ 16/07 : Réunion relative « au maire employeur » à Bonnetable
- ◆ 31/07 : Réception au restaurant « Le Panier Fleuri » à partir de 18h par M. Laurent VANNIER et Mme Hélène VANNIER, restaurateurs, pour présentation des nouveaux propriétaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Prochaine réunion du conseil municipal :

Vendredi 28 août 2015 à 20h30